

Au Conseil Communal de
1304 Cossonay-Ville

Cossonay, le 12.06.2012

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 03/2012 relatif à la réorganisation de la Protection Civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Votre commission c'est réunie le 22 mai dernier en présence de Madame Valérie Induni, Municipal.
Nous la remercions vivement pour les explications détaillées. A relever un correctif au préavis 03/2012 point 3. Financement.
Au premier paragraphe « L'exercice comptable 2010 en non 2012 »

La loi issue du projet "Agile" étant provisoirement retenue, il s'agit pour notre Commune d'intégrer l'ORPC de Morges et nous sommes encouragés à nous conformer au nouveau découpage des districts.
La PC de Cossonay étant sur deux districts, le regroupement pour la Commune doit se faire en deux zones, Morges et Gros de Vaud.
Les deux postes de travail de l'ORPC de Cossonay sont repourvues avec un poste dans chaque zone citée ci-dessus.

Financièrement cela ne change pour ainsi-dire pas, le coût par habitant pour l'exercice comptable 2010 de l'ORPC de Cossonay étant à Fr. 15.81.
La couverture des abris PC actuellement à 118%, peut être considérée bonne.

Constatant que les cinq communes (Nyon, Rolle, Aubonne, Cossonay et Penthaz) se sont mises d'accord sur la convention, nous proposons d'aller dans son sens, et d'adopter telles que présentées par la municipalité, les conclusions suivantes.

CONCLUSIONS :

Le Conseil Communal de Cossonay.

- Vu le préavis municipal N° 03/2012 relatif à la réorganisation de la Protection Civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

D'autoriser la Municipalité à :

- Adhérer à la nouvelle Organisation régionale de la protection Civile de Morges ;
- Adopter la convention de la nouvelle ORPC, dont un exemplaire complet est joint au présent préavis ;
- Prononcer la dissolution de l'Organisation régionale de la Protection Civile de Cossonay.

Pour la commission :

Samuel Grossenbacher

.....

Pascal Gindroz

.....

Pierre Jacot

Rapporteur

.....

